

PRESIDENTIELLES 2014

(APS) mardi 21 janvier 2014

4 mars 2014, dernier délai de dépôt des dossiers de candidature

ALGER - Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature pour l'élection du président de la République est fixé au 4 mars 2014 à minuit, a annoncé lundi le Conseil constitutionnel.

Le Conseil constitutionnel a indiqué, dans un communiqué qui rappelle les conditions de candidature à la présidence de la République, que le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature pour l'élection du président de la République est fixé au 4 mars 2014 à minuit, en vertu du décret présidentiel n°14-08 portant convocation du corps électoral et de l'article 137 de la loi organique relative au régime électoral.

L'article 137 de cette loi prévoit que la déclaration de candidature est déposée au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral.

Le dossier de candidature doit être déposé par le candidat en personne, après rendez-vous convenu auprès du secrétariat général du Conseil constitutionnel, contre accusé de réception, précise la même source.